

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
Règlement numéro 2383



Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 23 mars 2020, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2383 modifiant le règlement numéro 1539 *établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes foncières générale et spéciale relativement à la construction d'un bâtiment industriel* afin de prolonger la durée du programme et autres modalités.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur selon l'horaire d'été, soit : lundi et mardi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 9 septembre 2020

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate